

Jussie ou Ludwigie à grandes fleurs

Water primrose

Grosses Heusenkraut



Nom scientifique

Ludwigia grandiflora (Michaux) Greuter et Burdet

Famille des Onagracées

Type biologique et période de floraison

Plante vivace amphibie, capable d'émettre de longues tiges ramifiées immergées ou flottant à la surface de l'eau. Fleurit de juin à septembre.

Milieu d'accueil

Bord des étangs et des canaux, ornement des pièces d'eau

Origine géographique

Amérique du Sud

Modalité d'apparition en Europe

Introduite comme plante ornementale au début du XIX^e siècle.

Distribution actuelle en Europe et en Lorraine

C'est en France (surtout dans le Sud et l'Ouest) que cette espèce semble la plus installée. Le quart nord-est du pays, qui se trouvait jusque là épargné, commence à faire l'objet de quelques observations (en Lorraine et en Alsace).

Reproduction et modes de propagation

La reproduction par graines est rarement observée. C'est essentiellement de façon végétative que la Jussie se multiplie, un fragment de tige de quelques centimètres pouvant suffire à reconstituer une plante viable. Ces fragments sont capables de flotter à la surface des eaux et contribuent à la dissémination de l'espèce. Mais c'est encore, hélas, par l'introduction intentionnelle dans les plans d'eau comme plante décorative que cette belle invasive parvient à coloniser de nouveaux territoires.

Impacts sur l'environnement

La prolifération de la Jussie peut engendrer de nombreuses nuisances : réduction de la biodiversité, comblement des milieux, modifications de la qualité physico-chimique des eaux, gêne vis-à-vis des écoulements et des usages du milieu aquatique (navigation, pêche, sports nautiques, ...).

Modalités de contrôle ou d'éradication

La récolte par arrachage manuel et/ou mécanique, ainsi que la mise en assec des étangs, sont les rares moyens permettant de juguler l'invasion par la Jussie.

Détruire la plante dès le début de son installation et éviter toute nouvelle introduction sont les comportements à encourager.

La commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel des Jussies sont interdites en France par arrêté du 2 mai 2007 (J.O. du 17 mai 2007).

Observation

Introduite plus tardivement, une deuxième espèce de Jussie (*Ludwigia peploides*) s'est répandue et risque également d'atteindre notre région.

Photographies : Guy Sez nec / CJBN

